



La communauté de communes recrute :

Un(e) chargé(e) de mission urbanisme

Cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens territoriaux Renfort temporaire de 2 ans

Le/la chargé(e) de mission urbanisme aura pour mission de gérer les évolutions du document d'urbanisme intercommunal qui traduisent le projet de territoire de MACS axé sur la transition écologique et la sobriété foncière.

La communauté de communes a approuvé son premier document d'urbanisme intercommunal (PLUI) en 2020, déclinant le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) approuvé en 2014 sur le même périmètre. En 2024, plusieurs procédures d'évolution du PLUI ont été engagées, avec l'appui de bureaux d'études extérieurs : intégration des nouvelles dispositions de la loi littoral offertes par la loi ELAN, élaboration de cartes locales d'exposition au recul du trait de côte, engagement des premières procédures de révisions allégées. De plus, l'engagement d'une modification n°4 du PLUI est prévue pour 2024, réalisée en interne.

Enfin, la communauté de communes a engagé, dans le prolongement de son projet de territoire, une réflexion sur l'impulsion d'une trajectoire de sobriété foncière renforcée, avec l'appui de l'ADEME (MACS étant lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt national) et d'une ingénierie spécifique (Agence d'urbanisme, CEREMA, cabinet d'architectes, l'ESSEC et cabinet de concertation). Cette démarche pourrait conduire prochainement à l'évolution du SCOT et du PLUI afin d'intégrer les attendus de la loi Climat et Résilience.

Au sein du service Urbanisme, Habitat et Environnement, placé[e] sous la responsabilité de la Responsable de la « Planification territoriale » (SCOT/PLUI) et appuyé[e] par l'assistante de l'équipe « planification territoriale », il est attendu :

Les activités principales du poste sont :

1. Mettre en œuvre et piloter les évolutions du PLUi

- Piloter les études nécessaires en lien avec les différentes procédures d'évolutions du PLUI
- Concevoir les éléments nécessaires pour faire évoluer les différentes pièces du PLUi dans le cadre de projets de modifications simplifiées ou de modifications du PLUI réalisées en interne
- Piloter en totalité les procédures administratives (consultation PPA et MRAE, concertation préalable et enquête publique) jusqu'à l'approbation, avec l'appui de l'assistante PLUI/SCOT.
- Piloter et suivre les bureaux d'études en charge des procédures externalisées d'évolutions du PLUI (révisions allégées, déclarations de projet), avec l'appui de l'assistante PLUI/SCOT.
- Préparer des dossiers de consultation des Entreprises (DCE) pour la mise en marché public d'études en lien avec les documents d'urbanisme

- Travailler en transversalité avec les services internes de la communauté de communes
- Participer à l'actualisation de l'observation du foncier (suivi de la consommation d'espace puis de l'artificialisation), en lien avec l'agence d'urbanisme et les services de MACS (instructeur, logement).
- Assurer une cohérence constante entre évolutions du PLUI et évolution du SCOT (pilotée par le responsable de la planification territoriale).
- Participer à la déclinaison dans le PLUI des études réalisées dans le cadre de l'AMI de l'ADEME (nature en ville, qualité des sols, densité désirable), en lien avec le CEREMA et le cabinet d'architectes.
- Participer à l'élaboration éventuelle du futur PLUI climatisé et au pilotage des bureaux d'études désignés ;

2. Animer les procédures d'évolution

- Mettre en œuvre des procédures d'évolution du PLUi en étroite relation avec les 23 communes membres
- Préparer et participer aux différentes réunions techniques et politiques avec les communes, les partenaires institutionnels/associatifs et les habitants sur le PLUI
- Préparer les dossiers et supports de concertation du public dans le cadre des procédures d'évolutions du PLUI
- Mettre en œuvre des actions de communication, avec l'appui de l'assistante PLUI/SCOT et du service communication de MACS

3. Sensibiliser

- Participer à la définition et à l'organisation d'actions de sensibilisation auprès des communes et du grand public sur des perspectives d'évolution du PLUI et des enjeux intercommunaux (transition écologique, sobriété foncière, etc.)
- Participer à l'élaboration des guides utilisateurs du PLUi
- Assurer la bonne appropriation des règles par les services instructeurs

Compétences requises et qualités :

- Connaissances juridiques, notamment en droit de l'urbanisme et/ou de l'environnement, et les applications réglementaires liées aux territoires littoraux
- Maîtrise des documents d'urbanisme : SCOT et PLUi
- Maîtrise des logiciels bureautique : Word, Outlook, Excel, Power Point
- Maîtrise fortement souhaitée des logiciels SIG : Argis et/ou Qgis
- Connaissance de la règlementation des marchés publics
- Capacité de proposition et de priorisation
- Qualités d'organisation et de respect des procédures
- Capacité de conseil
- Capacité d'adaptation, esprit d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Autonomie, réactivité et rigueur
- Sens des relations humaines et du travail en équipe
 - o Niveau Master en aménagement du territoire, paysage, urbanisme ou environnement
 - o OU expérience en urbanisme réglementaire





Poste à temps complet, rémunération statutaire et régime indemnitaire, à pourvoir au 1^{er} juillet 2024

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de motivation + CV) avant le 13 mai 2024 à l'attention de Monsieur le Président de MACS : <u>contact@cc-macs.org</u> .

Renseignement service ressources humaines : Aurélie Cros / Bernadette Landes.